

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Toutes nos ventes sont soumises exclusivement aux présentes conditions générales de vente. Il ne peut y être dérogé que moyennant notre accord exprès écrit.

1. *Publicité et offres* : La publicité et les offres quelles qu'elles soient, n'impliquent aucun engagement et n'engagent COPY-SYSTEMS qu'après confirmation écrite. Le prix servant de base à la facturation sera le prix convenu lors de la commande. La quantité et le prix sont considérés comme des éléments indissociables dans l'offre. Toute diminution des achats dans le chef du client, pour quelque raison que ce soit, peut donner lieu, sans notification préalable, à un ajustement des prix.
2. *Responsabilité du client* : En passant une commande, le client s'oblige à acheter toutes les marchandises désignées dans la commande. Une annulation éventuelle, en tout ou en partie, donne lieu à l'exigibilité, de plein droit et sans mise en demeure préalable, de l'indemnité d'annulation spécifiée à l'article 3.
3. *Indemnité d'annulation* : Si le client s'abstient d'enlever la commande, en tout ou en partie, une indemnité égale à 30 % du montant de la marchandise non enlevée sera facturée.
4. *Clause de réserve de propriété* : Les marchandises livrées restent la propriété de COPY-SYSTEMS jusqu'à ce qu'elles soient payées.
5. *Modalités de paiement* : En passant une commande, le client accepte les prix standards de COPY-SYSTEMS sauf convention contraire et écrite entre les parties. Les paiements doivent se faire **au comptant** sauf convention contraire entre les parties. La TVA sera ajoutée et sera payable en tant que montant additionnel sur toutes les factures. Toute somme due mais impayée sera majorée de plein droit et sans mise en demeure d'une indemnité forfaitaire de 15 % sur la valeur de la facture, avec un minimum de 75,00 € et intérêts de retard au taux annuel de 18 %. Le non paiement à la date d'échéance d'une seule facture donne lieu à l'annulation des remises accordées, et rend exigible, sur le champ et de plein droit, le solde dû de toutes les autres factures, même non échues. Si le client ne respecte pas ses engagements, COPY-SYSTEMS se réserve le droit de suspendre toutes les commandes et de réclamer l'annulation de la commande, sans perdre toute fois le droit sur le montant de la facture et sans préjudice de l'indemnité et des intérêts de retard stipulés ci-dessus. La dissolution de la commande se fera de plein droit et sans mise en demeure, et sera notifiée au client par pli ordinaire. Les avancées versées restent acquises à COPY-SYSTEMS.
6. La perte, la détérioration ou tout autre dégât pouvant survenir au cours des travaux aux originaux ne peut engager la responsabilité de COPY-SYSTEMS.
7. *Livraison* : La marchandise voyage aux risques du client. Toute réclamation concernant les travaux réalisés ou le matériel livré, doit être adressée par lettre recommandée et ce dans les trois jours à dater de la réception de la marchandise. Passé ce délai, elle ne sera plus reçue.
8. Notre tarif ne nous engage que pour les prestations qui y sont mentionnées, à réaliser dans les délais raisonnables à convenir. Ce tarif peut être majoré pour tout travail effectué d'urgence, en dehors des heures d'ouverture ou pour toute prestation exceptionnelle.
9. Toute contestation entre les parties est de la compétence de la justice de paix de Saint-Gilles et des autres tribunaux de Bruxelles.